

Zeitschrift: Le nouveau conteur vaudois et romand
Band: 80 (1953)
Heft: 3

Artikel: Chez les tavillonneurs fribourgeois
Autor: [s.n.]
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-228467>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 13.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

rens, qui avait donné une page valaisanne au *Conteur* ; dans le canton de Fribourg sont décédés MM. James Glasson, ancien conseiller national et syndic de Bulle, et Victor Huguenot, ancien instituteur au Pâquier, spécialiste dans la gravure des dictions patois ; enfin, les patoisans de la Savoie portent le deuil de leur président, le professeur A. Lapraz, conseiller municipal à Thonon, bien connu des « mainteneurs » vaudois et rhodaniens.

M. Jacques Chevalley, de Lausanne, vient plaider avec chaleur la cause du nouveau Musée de la vie vaudoise ; il en expose les buts et les premiers résultats, et indique que le siège en sera probablement Savigny. Ce projet a suscité un enthousiasme certain chez les patoisans.

L'après-midi est bientôt *a tçavon*, il est temps de se quitter... quitte à se retrouver dans une Cave ! Encore deux « gandoizes » de MM. P. Golay (Lo

subliet, en patois de La Vallée) et Bollomey, et M. Decollogny peut déclarer levée cette séance qui, comme les précédentes, prouva la vitalité du mouvement patois. C'est joyeusement que l'on s'est promis *a revair, et a l'an que vein !*

On nous permettra, en terminant, une constatation : il y eut parfois, dans et entre les productions, un certain flottement ; ne serait-il pas indiqué de suivre dès lors un programme plus strict, et que les orateurs sachent ce qu'ils ont à dire, et qu'ils le sachent bien ? Et, d'autre part, il faudrait prévoir, au début de la manifestation, une « partie officielle » comprenant des communications en français ou en patois, des salutations de sociétés amies, etc.

Il va sans dire que cette remarque n'enlève rien au succès et à l'intérêt de la *tenâblia* 1952.

Chs Montandon.

Un patois au Cercle démocratique

Récemment le Cercle démocratique accueillait M. Oscar Pasche, authentique joratais et folkloriste toujours heureux de faire revivre le « vieux pays ».

Sa causerie, illustrée de nombreux clichés, ses évocations de notre vie rurale d'autrefois, ses bouts rimés, ses chansons, ses réparties en patois vaudois firent passer une agréable soirée à ses auditeurs reconnaissants.

Chez les tavillonneurs fribourgeois

La sixième réunion de ces sympathiques artisans s'est tenue à Bulle sous la présidence de M. J. Chaperon, de Châtel-Saint-Denis. Avec l'appui du Heimatschutz et de la presse, le bardeau a reconquis un peu partout l'estime qu'il mérite. Et les propriétaires, de moins en moins, font appel à la laide couverture de tôle, d'ailleurs proscrite par une loi de 1948 sur la police des constructions.

Les tavillonneurs ont des difficultés à se procurer le sapin spécial à la préparation des lamelles de bois, les forêts ayant été surexploitées et les propriétaires de chalets ayant parfois négligé de constituer des réserves de tavillons.